

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE  
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le mardi 21 février 2023  
18h30**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Yolan Thomas	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Pierre Morais	Conseiller
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
Également présent :	Philippe Albert	Directeur de l'Ingénierie et de l'Infrastructure
(points 3.1 et 3.2)		
Est absent :	Roger Robichaud	Directeur général

**1. MOT DE BIENVENUE**

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Trente-sept (37) citoyen(e)s sont présent(e)s.

**Résolution: 2023-033-CP**

**Proposé par** Guy Basque

**Appuyé par** Rita Benoit

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout des points 4.1 « CSRPA », 4.2 « Chemin Rivière à la Truite » et 4.3 « Système de plaintes ».

**ADOPTÉE**

**2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

- Aucun.

### 3. POINTS DE DISCUSSION

#### 3.1 Service de cueillette des déchets solides.

##### Pour information.

Le directeur du département municipal de l'Ingénierie et de l'Infrastructure informe les membres du comité qu'afin de respecter le contrat de la collecte et de l'élimination des déchets et des matières recyclables, la municipalité va aviser les propriétaires d'établissements commerciaux et les foyers de soins de la cessation de la collecte des petits bacs. Par conséquent, les propriétaires d'établissements commerciaux et les foyers de soins devront entreprendre des démarches auprès d'un contracteur privé pour la collecte de leurs déchets. La municipalité prévoit aussi leur envoyer un préavis de quatre (4) semaines. La municipalité prévoit sauver un montant de 20 000,00 \$.

Le comité est aussi informé que la municipalité va aviser certains propriétaires de résidences multifamiliales d'un rajustement du nombre de bacs collectés. Cela aura pour conséquence une plus grande quantité de bacs à traiter pour la municipalité et des coûts supplémentaires pouvant atteindre 30 000,00 \$ par année.

#### 3.2 Achat d'équipement.

##### Pour recommandation au conseil.

Le directeur du département municipal de l'Ingénierie et de l'Infrastructure recommande, pour des raisons de sécurité publique, l'achat d'une gratte à trottoir pour un montant de 28 979,00 \$ + TVH chez l'unique fournisseur Robitaille Équipement Inc. Cet équipement devrait servir au déneigement des trottoirs sur les ponts de la municipalité. Le comité est aussi informé que le département de l'Ingénierie et de l'Infrastructure a récemment eu l'opportunité d'essayer une gratte à trottoir sur le pont Snowball, ainsi que sur quelques trottoirs dans la municipalité. Les résultats ont été très impressionnants.

##### **Résolution: 2023-034-CP**

**Proposé par** Thérèse Brideau

**Appuyé par** Réaldine Robichaud

QU'il soit recommandé d'accepter la recommandation du département de l'Ingénierie et de l'Infrastructure.

**ADOPTÉE**

### **3.3 Subventions à des fins sociales pour les jeunes.**

Pour information et suivi.

Le présent point fait suite à une demande du conseil municipal d'apporter à la prochaine réunion du comité Plénier le besoin de donner de l'aide financière aux jeunes qui sont dans les sports.

Un membre du comité souligne une demande d'aide financière pour un organisme sportive. Le maire informe les membres du comité que cette demande sera présentée lors du point sur les correspondances reçues à la prochaine réunion ordinaire. L'administration confirme aussi une deuxième demande d'aide financière pour la prochaine réunion ordinaire.

**Résolution: 2023-035-CP**

**Proposé par** Rita Benoit

**Appuyé par** Dianna May Savoie

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de préparer une politique sur les groupes sportifs dans notre municipalité, ce qui aiderait beaucoup lorsqu'il y a des gros événements sportifs dans la municipalité et apporterait des retombées économiques.

**ADOPTÉE**

**Résolution: 2023-036-CP**

**Proposé par** Réaldine Robichaud

**Appuyé par** Geoffrey Saulnier

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'assigner le montant de 10 423,00 \$ avec la nouvelle politique.

**ADOPTÉE**

### **3.4 Nouvel arrêté procédural.**

Pour recommandation au conseil.

L'administration présente une nouvelle ébauche de l'arrêté procédural et informe que celui-ci a été envoyé à un conseiller juridique afin d'avoir un avis légal.

Le comité est informé qu'au lieu de faire la lecture intégrale du nouvel arrêté procédural, le conseil municipal peut autoriser l'administration municipale à utiliser la procédure d'une lecture sommaire tel que prévu dans la *Loi sur la gouvernance locale*. Le comité est aussi informé que lors de l'adoption de la lecture sommaire, tous les membres du conseil devront l'approuver, car s'il n'y a pas l'unanimité des membres du conseil, celui-ci devra faire la lecture intégrale, soit la totalité des 24 pages.

**Résolution: 2023-037-CP**  
**Proposé par** Rita Benoit  
**Appuyé par** Dianna May Savoie

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de publier l'avis pour la procédure de lecture sommaire dans le cadre de l'adoption du présent arrêté.

**ADOPTÉE**

**Résolution: 2023-038-CP**  
**Proposé par** Réaldine Robichaud  
**Appuyé par** Yolán Thomas

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'enlever la section qui autorise l'enregistrement des réunions à huis clos.

**ADOPTÉE**

**Résolution: 2023-039-CP**  
**Proposé par** Chantal Mazerolle  
**Appuyé par** Pierre Morais

QU'il soit recommandé que le conseil procède à la première et deuxième lecture du présent arrêté.

**ADOPTÉE**

### **3.5 Club VTT La Randonnée Nord-Est.**

#### **3.5.1 Demande d'accès – Route 150.**

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande de la part du club VTT La Randonnée Nord-Est pour permettre la circulation des VTT sur une section de la Route 150 à Pont-Landry. Avant de se prononcer sur la présente demande, l'administration municipale recommande que la municipalité demande au club VTT s'il a fait une étude sur cette demande afin de vérifier s'il existe un réel besoin (ex : le nombre de VTT qui utiliseraient cette rue publique et les impacts sur le voisinage). De plus, l'administration recommande que la municipalité fasse une consultation publique avant de se prononcer.

**Résolution: 2023-040-CP**  
**Proposé par** Yolán Thomas  
**Appuyé par** Geoffrey Saulnier

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de procéder à une consultation publique pour la présente demande.

**ADOPTÉE**

### 3.5.2 Demande d'accès – Chemin Rivière à la Truite

#### Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande de la part du club VTT La Randonnée Nord-Est pour permettre la circulation des VTT sur une section du chemin Rivière à la Truite. Avant de se prononcer sur la présente demande, l'administration municipale recommande que la municipalité demande au club VTT s'il a fait une étude sur cette demande afin de vérifier s'il existe un réel besoin (ex : le nombre de VTT qui utiliseraient cette rue publique et les impacts sur le voisinage). De plus, l'administration recommande que la municipalité fasse une consultation publique avant de se prononcer.

#### **Résolution: 2023-041-CP**

**Proposé par** Réaldine Robichaud

**Appuyé par** Joanne Doiron

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de procéder à une consultation publique pour la présente demande.

**ADOPTÉE**

### 3.5.3 Demande d'accès – Gauvreau et Petit-Tracadie.

#### Pour information et suivi.

L'administration municipale informe les membres du comité des résultats de la consultation publique. Pour cette consultation publique, la municipalité a envoyé 59 avis postaux aux résidents situés uniquement le long des trajets proposés.

Suite à la consultation publique, l'administration municipale propose deux recommandations.

#### **Recommandation no 1 :**

La première recommandation concerne les sections indiquées en rouge sur la carte remise au comité. La recommandation est basée sur le fait que la municipalité n'a reçu qu'une seule lettre contre la présente demande du club VTT, que ces sections sont utilisées depuis au moins 5 à 10 ans par le club VTT et le peu de circulation automobile. L'administration recommande donc d'autoriser les VTT sur ces sections en rouge, soit sur les chemins W. Gautreau, Boishébert et Petit Gaspereau et la section du chemin Liboire Basque entre le chemin Petit Gaspereau et la rue Ivy.

Le comité est informé qu'avant de rédiger l'arrêté, la municipalité devrait avoir un avis juridique sur le fait que certaines sections en rouge ne permettent pas aux VTT de longer le chemin étant donné qu'il n'y a pas d'accotement le long de celui-ci. Les VTT vont devoir circuler directement dans le chemin et non longer ou suivre le bord du chemin comme c'est indiqué dans l'arrêté sur les VTT. Selon l'administration, la municipalité devrait savoir ces responsabilités advenant un accident et si elle peut se désengager de toutes responsabilités.

**Recommandation no 2 :**

La deuxième recommandation concerne la section en bleu sur la carte donnée au comité, soit le restant du chemin Liboire Basque, de la Route 365 et de la rue Brideau. Ce sont les sections qui ont plus de circulation de voitures et où il n'y a aucun accotement pour la circulation des VTT. Ceux-ci ne peuvent circuler que dans la rue et non longer la rue comme le prévoit l'arrêté municipal sur les VTT. De plus, il n'y a aucun espace de dépassement pour les voitures. Pour cette section, l'administration recommande pour l'instant un refus afin de permettre plus d'études et de voir s'il pourrait y avoir une autre alternative comme une voie de circulation pour les VTT.

Le comité est aussi informé que présentement les VTT ont deux accès au centre-ville, soit par le parc industriel ou par le parc commercial et la rue Brideau.

L'administration municipale présente également un courriel de la GRC concernant le présent dossier.

Un membre du comité demande de vérifier si c'est vrai que les VTT ont le droit de circuler sur toutes les rues publiques à Bouctouche, Miramichi et Bathurst.

Un membre du comité demande d'avoir une date pour la deuxième recommandation.

**Résolution: 2023-042-CP**

**Proposé par** Yolane Thomas

**Appuyé par** Réaldine Robichaud

QU'il soit recommandé d'autoriser la circulation des VTT sur ces sections en rouge, soit sur les chemins W. Gautreau, Boishébert, Petit Gaspereau et Liboire Basque.

**5 OUI**

**5 NON**

**Le maire vote NON**

**REJETÉE**

**Résolution: 2023-043-CP**  
**Proposé par** Chantal Mazerolle  
**Appuyé par** Pierre Morais

QU'il soit recommandé d'accepter la recommandation no 1 de l'administration municipale.

**5 OUI**

**5 NON**

**Le maire vote OUI**

**ADOPTÉE**

**Résolution: 2023-044-CP**  
**Proposé par** Guy Basque  
**Appuyé par** Pierre Morais

QU'il soit recommandé d'accepter la recommandation no 2 de l'administration municipale.

**ADOPTÉE**

**3.6 Demande d'autorisation – Article 98 du plan rural – Droit de passage sur le chemin de la Cédrière.**

Pour information et suivi.

Pour la présente demande, l'administration recommande de la reporter au printemps, car l'administration ne peut faire de recommandation sur l'état du droit de passage à cause de la neige.

Si le comité désire en discuter plus en détail, l'administration recommande d'aller en huis clos étant donné que c'est un projet commercial qui n'a pas été encore rendu public.

**Résolution: 2023-045-CP**  
**Proposé par** Réaldine Robichaud  
**Appuyé par** Guy Basque

QU'il soit donné comme directive d'apporter le présent point en huis clos lors d'une prochaine réunion.

**ADOPTÉE**

## 4. AUTRES

### 4.1 CSRPA.

Pour information et suivi.

Un membre du comité souligne que les photos de la municipalité qui sont utilisées pour le dépliant touristique de la Péninsule acadienne ne sont plus à jour.

**Résolution: 2023-046-CP**

**Proposé par** Chantal Mazerolle

**Appuyé par** Guy Basque

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de vérifier s'il serait possible de voir la partie du dépliant qui concerne Tracadie avant sa publication et de voir à la mise à jour des photos utilisées pour promouvoir Tracadie.

**ADOPTÉE**

### 4.2 Chemin Rivière à la Truite.

Pour information et suivi.

Un membre du comité demande une mise à jour concernant le nettoyage d'un terrain municipal sur le chemin Rivière à la Truite.

**Résolution: 2023-047-CP**

**Proposé par** Yolane Thomas

**Appuyé par** Rita Benoit

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'avoir une mise à jour sur le nettoyage d'un terrain municipal sur le chemin Rivière à la Truite.

**ADOPTÉE**

### 4.3 Système de plaintes.

Pour information et suivi.

Un membre du comité demande s'il serait possible d'améliorer le système de plaintes pour mieux servir les personnes non voyantes ou analphabètes.

**Résolution: 2023-048-CP**

**Proposé par** Joanne Doiron

**Appuyé par** Guy Basque

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de voir à adopter le système de plaintes pour mieux servir les personnes non voyantes ou analphabètes.

**ADOPTÉE**

## 5. DOSSIERS POUR DISCUSSIONS À HUIS CLOS

**Résolution: 2023-049-CP**

**Proposé par** Pierre Morais

**Appuyé par** Dianna May Savoie

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

**ADOPTÉE**

### 5.1 **Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.**

Les présents dossiers sont discutés sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

**Résolution: 2023-055-CP**

**Proposé par** Joanne Doiron

**Appuyé par** Guy Basque

La réunion ayant atteint sa durée limite selon l'arrêté procédural, IL EST PROPOSÉ QUE celle-ci soit prolongée du temps nécessaire pour étudier tous les points à l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

**Résolution: 2023-059-CP**

**Proposé par** Rita Benoit

**Appuyé par** Guy Basque

QUE le huis clos cesse.

**ADOPTÉE**

## 6. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Rita Benoit propose que la réunion soit levée à 21h56 approximativement.

---

Joey Thibodeau, Greffier municipal